

299^{ieme} R.I.A.D.

2
9
9



I
N
F
O



bulletin d'information

No-1

SOMMAIRE

- Le mot du CHEF DE CORPS
- Historique du 299e
- Organigramme du Régiment
- Dates à retenir
- Un Sous-Officier de Réserve
- Exercice 4ème Compagnie
- Convocation 3ème Compagnie
- Manoeuvre de l'Escadron
- Evolution du système des Réserves
- FRANCE L'AMX 30 EBG
- U.R.S.S. le BTR 80
- Le chimique programmé
- Conflit IRAN-IRAK
- Convocation verticale d'un R.I.A.D.
- L'Adjudant de Batterie Britannique
- Pays de l'EST : Service Militaire et Réserves
- Nominations et Récompenses.





LE MOT DU CHEF DE CORPS

Officier ou Sous-Officier, vous l'avez été pendant votre passage "sous les drapeaux".

Officier ou Sous-Officier, vous l'êtes encore aujourd'hui au 299e R.I.A.D.

Notre Régiment qui est mobilisé à SATHONAY-CAMP et VALENCE est le Régiment Inter Armes Divisionnaire de la région Rhône-Alpes, autrement dit de la 51e Division Militaire Territoriale.

Nous sommes environ 180 à en constituer l'encadrement, composé à 85 % de réservistes. A chaque convocation la plupart d'entre vous êtes présents. Quelques-uns, peu nombreux il est vrai, s'abstiennent de venir. C'est regrettable car ils n'en ont pas le droit et surtout ils se privent d'une expérience humaine parfois passionnante, toujours enrichissante.

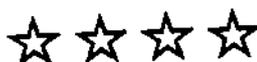
Nos missions sont multiples et délicates et, en cas de crise grave, le Commandement doit pouvoir compter sur nous. Je constate que les efforts fournis sont réels, mais il reste encore beaucoup à faire.

Dans ce but notre Régiment effectuera du 17 au 20 septembre 1987 une convocation verticale partielle qui concernera les 3ème et 4ème Compagnies, l'Escadron et des éléments de la C.C.A.S. Ce sera l'occasion pour nous tous d'exercer réellement notre commandement sur le terrain.

Evènement majeur dans l'histoire d'un corps de réserve, la mobilisation ne s'improvise pas. A quelque niveau que ce soit, par votre présence, votre volonté d'apprendre, votre rigueur dans le service et votre bonne humeur, vous devrez donc faire honneur à votre grade.

Je vous demande, en liaison avec votre Capitaine qui est là pour vous instruire et vous aider, de parfaire votre formation afin que tous ensemble nous puissions donner la preuve, en septembre prochain, de notre compétence et de notre cohésion.

Lieutenant-Colonel MARIN
Commandant le 299e R.I.A.D.



HISTORIQUE DU 299

Reconstitué en octobre 1978 votre Régiment n'est pourtant pas le dernier venu.

Créé le 03 août 1914 à SAINTE-COLOMBE près de VIENNE, il s'est brillamment comporté tout au long de la Première Guerre Mondiale, ce qui lui a valu l'attribution de la fourragère aux couleurs de la Médaille Militaire.

Trente ans plus tard, reformé à LYON pour constituer le 299^e Régiment d'Infanterie Alpine, il participe à la défense de la vallée de l'UBAYE jusqu'à fin juin 1940. Il est dissous le 31 juillet de la même année.

Aujourd'hui le 299^e R.I. s'est transformé en Régiment Inter Armes Divisionnaire (R.I.A.D.). Composé de 4 compagnies d'intervention motorisées, d'un escadron d'A.M.L. et d'une compagnie de commandement, d'appuis et des services, il représente un ensemble de 1 153 hommes et près de 200 véhicules.

Seul régiment d'infanterie à la disposition du Général Commandant La 51^e D.M.T., ses missions sont nombreuses et difficiles. Pour y faire face et avant toute chose, le Régiment, votre Régiment, se distingue par son ESPRIT DE CORPS qu'a su si bien lui inculquer le Colonel ROUX-MAYOUD au moment de la convocation verticale de CANJUERS en septembre 1979.

L'ascension du Mont-Blanc en septembre 1981 avec le drapeau et une vingtaine de cadres en est également un brillant témoignage.

Dans le même esprit, le Colonel ESNAULT, Chef de Corps de 1982 à 1986, a développé la capacité opérationnelle du Régiment en privilégiant les relations avec notre Corps support, le 99^e R.I.

Depuis avril 1986, le Régiment est commandé par le Lieutenant-Colonel MARIN. "Ancien de la maison", il a la lourde tâche de mobiliser le 299^e R.I.A.D. en septembre prochain. Faisons en sorte que cette convocation soit une réussite pour qu'elle s'inscrive, elle aussi, sur la liste des temps forts de l'histoire du Régiment.

L/C. MUDLER

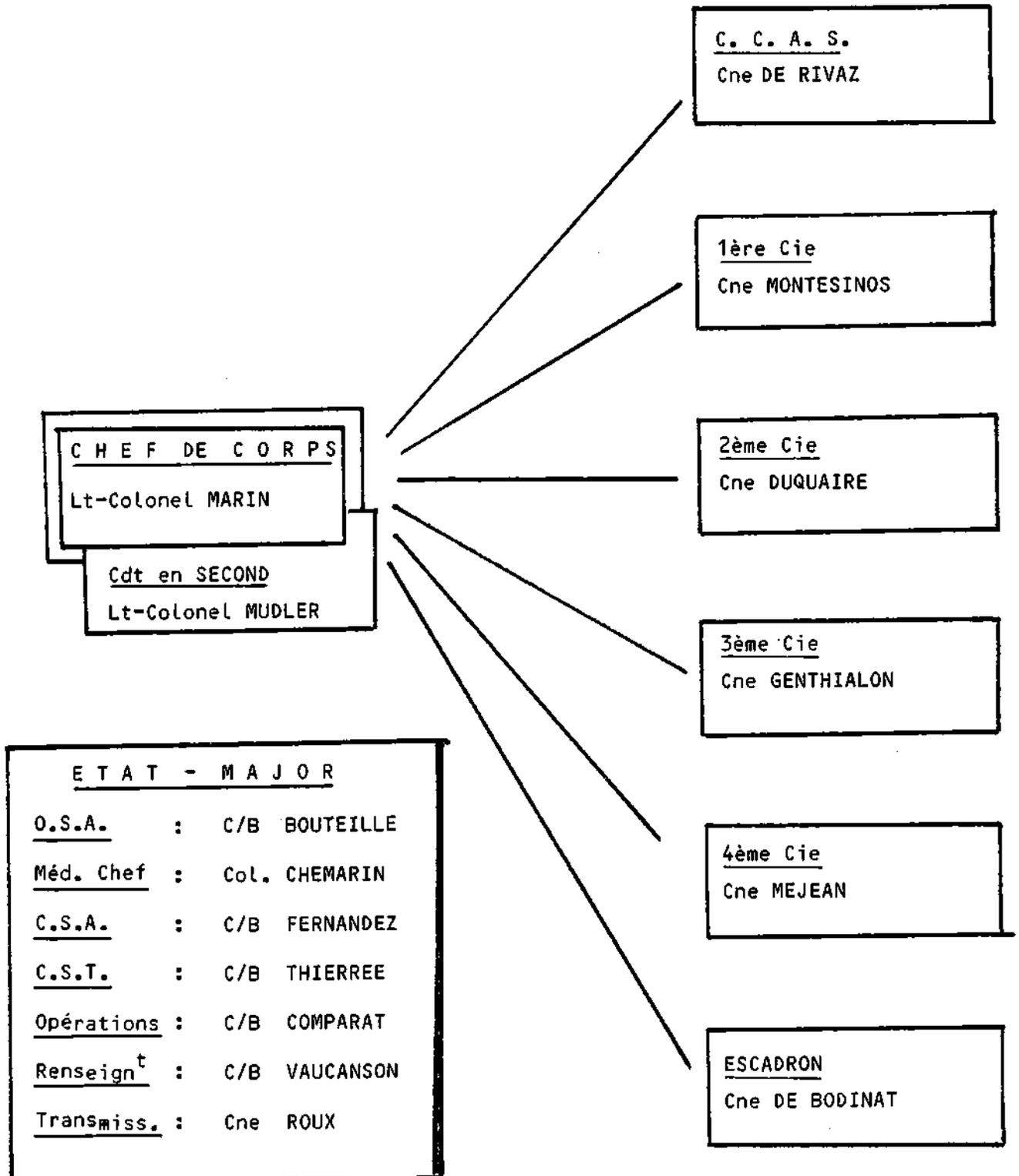
Commandant en Second le 299^e R.I.A.D.



ORGANIGRAMME DU REGIMENT

VOUS ETES AFFECTE DANS UNE COMPAGNIE.

CONNAISSEZ-VOUS L'ORGANIGRAMME DE VOTRE REGIMENT ?



DATES A RETENIR

- connues au 27.02.87 -

Samedi 14 mars 10 heures	Remise de fourragère à SAINT-LOUP 69490 PONTCHARRA SUR TURDINE
21 et 22 mars	Finale divisionnaire RALLYE à ANNECY
Samedi 04 avril	Finale divisionnaire TIR à LA VALBONNE
11 et 12 avril	Convocation sélective de l'Escadron à VALENCE
09 et 10 mai	Fête régimentaire Journées Portes Ouvertes à SATHONAY-CAMP
16 et 17 mai	Finale Nationale TIR à TOURS
23 et 24 mai	Finale Régionale RALLYE à HYERES Convocation sélective de la 3ème Compagnie
Dimanche 21 juin	Rallye Surprise pour les cadres du 299e R.I.A.D.
17 au 20 septembre	Convocation verticale des 3ème et 4ème Compagnies, Escadron et éléments de la C.C.A.S.

UN SOUS-OFFICIER DE RESERVE

UN EXEMPLE...

Trente cinq ans de dévouement et de compétence, ainsi pourrait-on résumer la vie d'homme d'un de nos camarades Sous-Officier.

C'est le 16 septembre 1952 que Jean devance l'appel en s'engageant dès 19 ans au 8ème Régiment de Chasseurs d'Afrique. Un an plus tard, il est Brigadier et déjà spécialisé en dépannage auto/char. Titulaire de tous les permis de conduire y compris le semi-chenillé, il est nommé Brigadier-Chef en novembre 1953, puis Maréchal des Logis et conducteur de chars au 8ème Régiment de Cuirassiers en 1954. Cette même année il retourne à la vie civile dans sa Bresse natale.

Deux ans plus tard, en avril 1956, il est, comme de nombreux jeunes français, rappelé en Algérie. Affecté au 121ème R.I. il y reste quatre mois avant d'être à nouveau libéré des obligations militaires.

N'ayant pas trouvé sa voie dans la vie civile, il s'engage au 8ème Régiment de Cuirassiers en avril 1958 puis est affecté au 3ème R.C. jusqu'en 1961. Un passage au C.T. de BOURGES lui permet d'être nommé Maréchal des Logis/Chef. En octobre 1963, il est affecté au 1er R.C. et y reste jusqu'en avril 1964.

De retour en métropole, il suit un nouveau stage à BOURGES et obtient le certificat A.E.B. spécialité A.M.L. Affecté au 4ème R.C. pour quatre années, il est nommé Adjudant en janvier 1969 puis Adjudant-Chef en juillet 1973. Cinq ans plus tard, il quitte l'armée d'active.

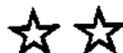
Toujours volontaire pour servir, il rejoint en 1982 les rangs du 299e Ri pour y occuper le poste de Chef d'atelier réparation Auto.

C'est là que JEAN ROBERJOT, par sa grande compétence technique et sa riche personnalité, est nommé Major.

Bravo Cher JEAN, voilà une vie bien remplie. La relève est proche, mais avant que tu ne nous quittes nous tenions à citer ton exemple et à te remercier.

C/B BOUTEILLE

O.S.A. du 299e R.I.A.D.



EXERCICE 4^{ème} COMPAGNIE

La 4^{ème} Compagnie atteint enfin LA RAJASSE vers 23 h 00, après 2 heures de camion en P.S.V. (pilotage sans visibilité) sur des routes d'où la ligne droite et l'horizontale ont été bannies depuis longtemps. La Compagnie marraine attendait sous la pluie sans chanter. Prise en compte des groupes de combat par nos huit sergents. Je donne mes ordres sous la pluie et l'action démarre enfin dans un bruit d'articulations rouillées.

Météo exécrable toute la nuit, terrain chahuté comme s'il y avait eu un concours de creux et de bosses et finalement arrivée en vue de notre objectif non loin du point culminant des Monts du Lyonnais à Saint-André-La-Côte.

Par la force des choses (de la fatigue plutôt) nous nous accordons un bivouac afin de repartir à l'assaut d'un bon pied.

Enfin, reconnaissance de l'objectif, un réservoir d'eau gardé par des "sbires" du parti rouge qui préféreraient sans doute avoir à s'occuper d'une cave beaujolaise mais qui mettront une hargne farouche à défendre ce liquide abhorré.



Assaut de Compagnie de jour avec ses bons et moins bons moments permettant de mettre en évidence ces petits incidents invisibles sur le papier mais compromettant dans la réalité. Une bonne leçon. Et puis la pluie qui cesse : c'est BYZANCE.

Après un grand briefing avec les cadres d'active, nous rentrons à SATHONAY, contents d'avoir pu manoeuvrer avec la troupe et en espérant pouvoir recommencer au plus vite.

Le Capitaine MEJEAN
Commandant la 4^{ème} Cie.



3EME CIE

MANOEUVRE A L'ECHELON CIE ENTRE ACTIVE ET RESERVE

Les 09 et 10 août, se sont déroulés dans la région de St-Bonnet-Le Château, plusieurs exercices mettant en oeuvre la 3ème Compagnie du 299e R.I.A.D. et sa Compagnie marraine du 99e R.I.

Pourquoi le choix de notre département ? Un bref rappel des traditions de ces deux régiments nous l'explique.

En effet, si la LOIRE a toujours eu son régiment d'Infanterie bien implanté dans ce département jusqu'à une récente restructuration, la 3e Compagnie du 99e a entre autres, dans ses missions de défense, notre territoire forézien. Pour preuve de ces excellentes relations, cette unité fournit chaque année son contingent de main d'oeuvre pour la réfection du Château de MONTROND. D'ailleurs ses V.A.B. portent tous des noms de villes de notre département.

Par tradition aussi, le 299e R.I.A.D. a presque toujours eu pour Commandant de sa 3ème Cie un stéphanois. Aussi il paraissait normal qu'un exercice Active-Réserve puisse s'y dérouler.

L'exercice de la Compagnie d'active avait pour thème le freinage sur axe pour le premier jour, et la réduction d'une résistance en agglomération le lendemain.

La population locale, n'ayant que rarement l'occasion de voir autant de matériel et de troupe, accorda un accueil bienveillant à cet exercice en terrain libre.

Pour les cadres de réserve, convoqués en plein mois d'août, l'exercice était avant tout un exercice de commandement avec troupe ainsi que l'utilisation des moyens matériels de nos camarades d'active.

Après une mise à niveau rapide pendant la première heure les mécanismes revenaient rapidement : Cadres d'ordres - procédure radio simplifiée - travail en binômes - moyens feux Famas - Appuis mortiers - Appui feu VAB - etc... A chaque échelon tous les cadres participèrent avec intensité aux incidents que leur créait un plastron ingénieux commandé par le S/Lt JAY.

.../...

Les sections du Lieutenant JABOULAY et de l'Adjudant COLOMB réagissaient rapidement utilisant au mieux leurs moyens et leur sens du terrain.

Les appelés du 99e R.I., originaires en majorité de la région de Marseille, eurent à coeur, eux aussi, de démontrer leur capacité opérationnelle et après un dernier combat en agglomération permettant, maison après maison, d'occuper l'objectif, le parti rouge était enfin anéanti.

Et avant de regagner SATHONAY-CAMP, le Lieutenant-Colonel MARIN présent tout au long de l'exercice, a tenu à féliciter l'ensemble des cadres pour l'excellent travail fourni pendant ces deux journées.

Pour la petite histoire, si vous n'avez pu lire le compte-rendu dans la presse, ce n'est pas faute d'avoir prévenu le correspondant local. A croire que 12 V.A.B. et 120 militaires manoeuvrant pendant huit jours dans la région ne méritaient pas dix lignes et une photo.

La presse en vacances ou vacance de la presse, difficile à dire quoique nous ayons bien notre petite idée...

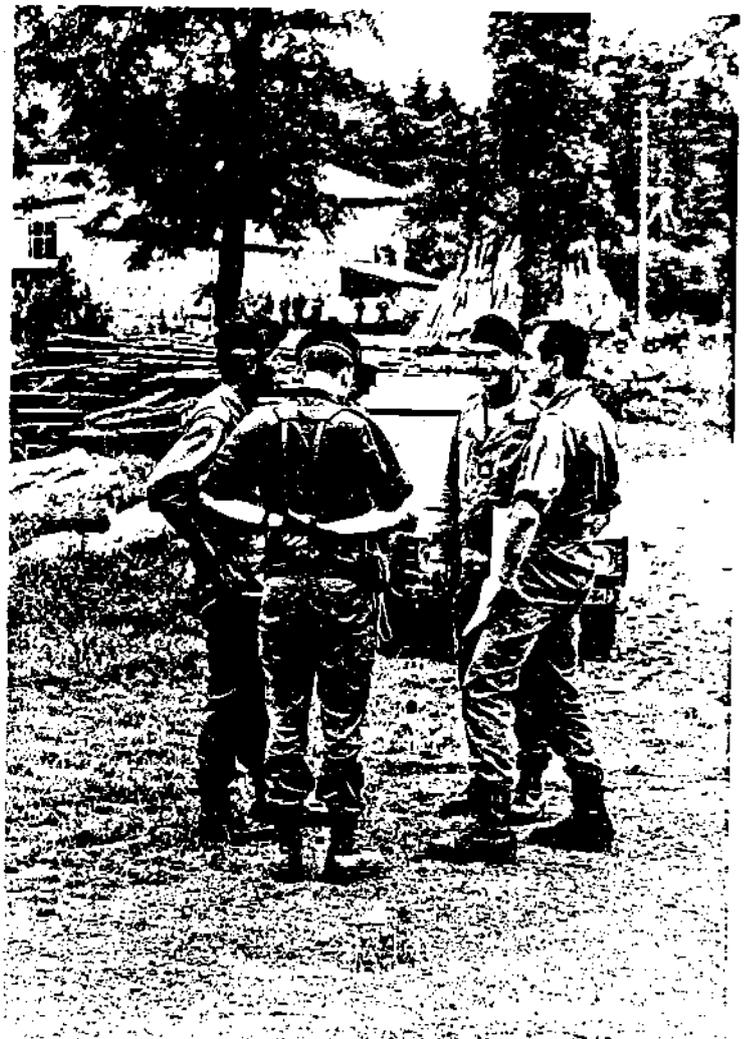
Capitaine GENTHIALON

Commandant la 3e Cie



Le L/C MARIN
Chef de Corps du 299e

Le C/B COMPARAT
Officier Opérations
et le Cne MARIN
Cdt. la 3ème Cie du 99e
en compagnie du
Cne GENTHIALON



MANOEUVRE DE L'ESCADRON

Après l'école à feu qui avait permis de dépoussiérer les canons et mortiers, notre deuxième exercice avait pour but de faire manoeuvrer un peloton en terrain libre.

19 présents sur 28 convoqués, c'était suffisant pour travailler.

La mission : reconnaître l'axe VALENCE-CREST.

Très rapidement les chauffeurs retrouvent leurs sensations. Certains ont manoeuvré au LIBAN et cela se voit. On est en confiance.

Les liaisons radio par contre sont intermittentes, tantôt par défaillance technique, tantôt par manque d'entraînement. A revoir.

Quant à l'exercice final, la réduction d'une résistance isolée, il a fallu s'y reprendre à deux fois pour bien intégrer les mécanismes. Mais c'est acquis maintenant, le but de cette journée d'instruction est donc atteint. N'est-ce pas Messieurs les Lieutenants COUPAT et DE RAMBUTEAU.

Et merci au C/B DURAND Commandant le Centre Mobilisateur 38 et à toute son équipe pour leur aide dans la préparation de cet exercice.

Capitaine DE BODINAT

Commandant L'Escadron du 299e R.I.A.D.



EVOLUTION DU SYSTEME DES RESERVES EN FRANCE

historique

LES ORIGINES DES RESERVES DE L'ARMEE DE TERRE

L'utilisation des réserves par les forces armées n'est pas un usage récent. A l'aube de l'histoire de France, l'appel du ban et de l'arrière ban était l'ultime recours. L'une des batailles les plus décisives pour la formation de la nation française, celle de Bouvines en 1214, a été gagnée par le roi Philippe-Auguste, grâce à l'intervention de contingents fournis par les communes. Il s'agissait bien, dès cette époque, de faire appel à des réserves.

Par la suite, cette participation populaire à la défense du royaume est tombée en désuétude. Hormis la période des guerres de la Révolution et de l'Empire, seules des troupes de métier ont été utilisées jusqu'à la guerre de 1870.

L'Armée du Second Empire ne faisait en effet appel à des réserves, constituées par d'anciens militaires de métier, que pour compléter ses effectifs. Elle pouvait également recevoir l'appui d'un certain nombre de bataillons de la Garde Nationale, sédentaire ou mobile. Mais son encadrement était mal connu. La défaite de l'armée de métier, dont le plus grand nombre d'officiers fût fait prisonnier, conduisit le Gouvernement de la Défense Nationale à procéder à une mobilisation de tous les moyens disponibles. Des officiers et des sous-officiers furent recrutés « à titre auxiliaire », notamment parmi des personnels civils considérés comme aptes au commandement, par suite de la profession exercée. Mais ils manquaient d'instruction et d'armement et leur utilisation conduisit souvent à des échecs sanglants.

La leçon ne fut cependant pas perdue. De 1871 à 1914, diverses lois organisèrent progressivement la constitution et l'utilisation de réserves nombreuses, encadrées et instruites. C'est sur le système mis alors en place que se fonde encore aujourd'hui l'utilisation des réserves.

Les lois sur le recrutement et les réserves (1871-1914)

Les lois sur le recrutement, promulguées de 1871 à 1914, répondent à la nécessité de fournir au pays les effectifs nécessaires à la défense du territoire. Elles imposent le service militaire personnel à tous les Français. Il s'effectue d'abord dans l'armée active, puis dans la réserve de l'armée active, dans l'armée territoriale et dans la réserve de l'armée territoriale.

En 1872, la durée totale de ces obligations militaires est fixée à 20 ans. Chaque homme, après son service actif, peut être rappelé pour des périodes de manœuvres et des revues. Dans la pratique, le système demeure très inégalitaire.

Entre 1872 et 1914, un ensemble de quatre lois va le faire évoluer dans le sens d'une plus grande égalité :

- la loi du 27 juillet 1872 institue un service actif de cinq ans pour tous les Français. En fait, une fraction seulement du contingent est appelée sous les drapeaux

- la loi du 15 juillet 1889 porte à 25 ans le total des obligations militaires.

- la loi du 21 mars 1905, établit un système vraiment universel avec un service actif de deux ans. Elle prend des dispositions pour favoriser le recrutement des cadres de réserve.

- la loi du 7 août 1913, enfin, a été essentiellement votée pour réduire l'infériorité des effectifs français par rapport à ceux de l'Armée allemande. Elle aménage le texte de 1905 en portant la durée du service actif de deux à trois ans et le total des obligations militaires de 25 à 28 ans.

Diverses dispositions sont prises parallèlement qui tendent à améliorer l'encadrement et à mieux utiliser les officiers de réserve. La loi d'organisation générale de l'Armée du 24 juillet 1873 assure le recrutement de « sous-lieutenants » auxiliaires parmi les anciens élèves de l'Ecole Polytechnique et des écoles forestières, les engagés conditionnels d'un an et les officiers de la garde nationale mobile assujettis par leur âge à servir dans la réserve de l'Armée active.

Un cadre d'officiers de réserve se crée en 1875 à partir d'anciens officiers d'active retraités ou démissionnaires, d'anciens élèves des écoles et des engagés conditionnels. En 1889, l'admission dans le cadre des officiers de réserve est étendue aux élèves de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

La loi du 21 mars 1905 enfin, supprimant toute inégalité en matière de service militaire, ouvre le cadre des officiers de réserve non seulement aux élèves de certaines grandes écoles, mais aussi aux volontaires ayant satisfait à des examens après leur qualification comme élèves-officiers de réserve. L'Ecole d'instruction des officiers de complément du service d'Etat-Major est créée en 1900. Elle dispense son enseignement à 600 officiers de toutes les régions de France. Elle est devenue aujourd'hui l'Ecole Supérieure des Officiers de

Réserve du Service d'Etat-Major (E.S.O.R.S.E.M.).

Pour la mise sur pied des unités, la loi du 24 juillet 1873 prévoit l'utilisation des personnels de la « disponibilité et de la réserve » pour porter les unités des corps d'armée « au complet de guerre » ou pour fournir « des hommes de remplacement » destinés à combler les pertes.

Pour l'Armée territoriale, la loi prévoit également l'utilisation des ressources en unités de diverses armes. Ces unités sont fournies « sur le papier » dès le temps de paix.

En cas de mobilisation, les corps de l'armée territoriale peuvent être affectés à la défense des places fortes et des points stratégiques. Ils peuvent aussi, en cas de besoin être formés en brigade, divisions et corps d'armée destinés à être engagés aux côtés des grandes unités d'active et de réserve.

Les convocations des régiments de réserve, interrompues en 1898, reprennent après le vote de la loi du 14 avril 1908 sur les périodes de réserve. Quant aux formations territoriales inférieures ou égales au régiment, elles continuent à exister jusqu'à la veille de la guerre.

C'est sur la base des nouvelles structures progressivement mises en place entre 1872 et 1913 que s'est effectuée la mobilisation dès l'entrée en guerre en août 1914. A cette date, on compte 30 000 officiers « en civil » pourvus d'un emploi de mobilisation.

Il n'est pas nécessaire de souligner le rôle éminent des réservistes et des unités de réserve de 1914 à 1918. Pendant ces quatre années, la différence entre active et réserve s'est de plus en plus estompée sur le front.

Entre le 2 août 1914 et le 1^{er} janvier 1919, 8 410 000 hommes ont répondu à l'ordre de mobilisation.

La réorganisation de l'Armée française après la première Guerre Mondiale

La période de l'entre-deux guerres, à l'exception de l'adoption du service d'un an, ne voit pas de bouleversements profonds dans l'organisation et l'emploi des réserves. La durée des obligations militaires reste fixée à 28 années, mais la durée de disponibilité est portée de 2 à 3 ans. La complémentarité des formations d'active et de celles de réserve est un principe bien établi. Les officiers de réserve sont invités à se perfectionner dans des « écoles » de perfectionnement organisées par les corps d'ac-

tive chargés de la mobilisation des corps de réserve correspondants.

Une loi de mars 1928 introduit certains aménagements. Selon l'article 40 « lorsque les circonstances l'exigent, le gouvernement peut conserver temporairement sous les drapeaux la fraction de classe qui a terminé une année de service ».

Pendant leurs trois années de service dans la disponibilité les hommes peuvent être rappelés sous les drapeaux par ordre individuel. Ils sont astreints à une période d'exercices de trois semaines.

La première réserve (16 ans) doit faire deux périodes d'une durée totale de 6 semaines. La deuxième réserve (8 ans) peut être convoquée pour des exercices spéciaux s'étalant sur sept jours.

Dans l'ensemble, toutes ces mesures ont pour objet de concilier les impératifs d'une armée de masse avec les contraintes économiques et sociales de la Nation.

En vertu de l'article 40 de la loi de mars 1928, la durée du service actif est portée à deux ans le 15 mars 1935. Cette décision est maintenue jusqu'en 1939.

La brièveté de la campagne de 1940 ne permet pas de juger de l'efficacité du système des réserves. On sait, cependant, le rôle des cadres de réserve au cours des campagnes ultérieures en Italie, en France et en Allemagne, ainsi que dans la Résistance. Plus récemment, les opérations en Algérie ont fait de nouveau appel à leur engagement.

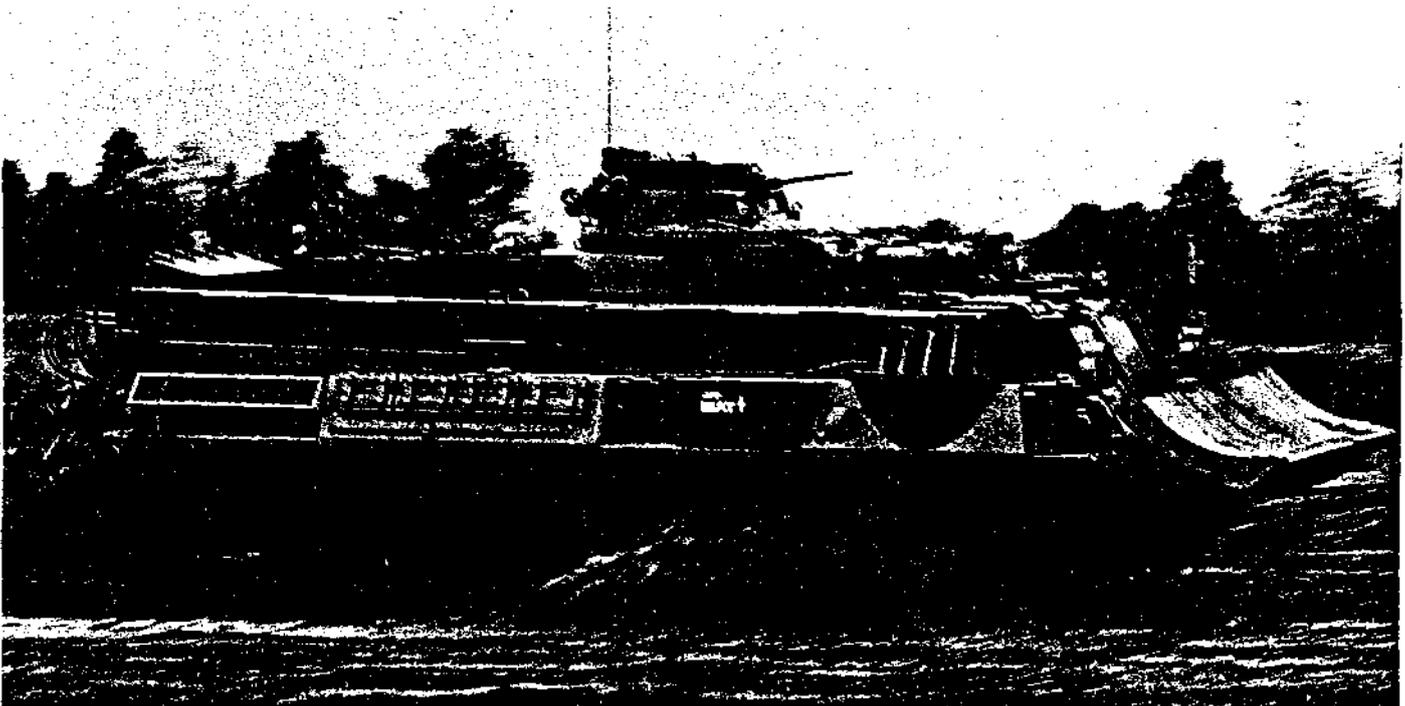
Ainsi depuis 1872, les réserves sont devenues partie intégrante de la Défense Nationale. Elles ont constitué au cours des deux conflits mondiaux la plus grande part des hommes et des cadres des armées françaises, traduisant par là même, au cours de cette période, le consensus national en matière de défense.



FRANCE

AMX 30 EBG

L'ENGIN BLINDE DU GENIE AMX 30 E.B.G.,
 SOLUTION ADOPTEE PAR L'ARMEE FRANCAISE POUR RESOUDRE LES PROBLEMES
 D'OUVERTURE ET FERMETURE D'ITINERAIRES ET D'AIDE AU FRANCHISSEMENT,
 ALLIE
 LA RAPIDITE DANS L'EFFICACITE
 A
 LA SOUPLESSE DANS LA PUISSANCE



OUVERTURES D'ITINERAIRES

LAME BOUTEUR :
 Equipé d'une lame d'une importante capacité de terrassement (1), l'E.B.G. est capable d'effectuer :

- des ouvertures de passages sommaires par comblement d'entonnoirs et dégagement d'obstructions (2),
- de petits itinéraires de contournement d'obstacles,
- des aménagements de gués et de berges.

BRAS DE TRAVAIL :
 Un grappin d'une forte capacité de préhension permet au bras de travail de faciliter l'ouverture d'itinéraires par enlèvement d'obstacles tels que tronc d'arbre (3), poutrelle... De plus, il permet la manipulation de fardeaux occasionnels, du coffre à munitions, du coffre d'outillages et des élargisseurs de la lame buteur.

CHARGES DE DEMOLITION :
 Equipé d'un lanceur polyvalent (4), l'E.B.G. projette rapidement une charge de démolition pouvant :

- déloger les obstacles et abattis par effet de souffle et en faire jouer les pièges de manière à les traiter ensuite avec les autres équipements,
- réaliser des obstructions à partir de l'écroulement d'immeubles.

FERMETURES D'ITINERAIRES

Aux dispositifs utilisés pour l'ouverture d'itinéraires : lame buteur, bras de travail, charges de démolition, s'ajoutent, pour cette mission :

TARIERE :
 Une prise de force hydraulique alimente des outils auxiliaires :

- la tarière (5) perce et permet une aide rapide à la création d'entonnoirs.
- la tronçonneuse hydraulique (6) assure la découpe de poutrelles métalliques pour faciliter le dégagement d'abattis.

SCARIFICATION D'UN REVETEMENT ROUTIER :
 La lame est équipée de six dents de scarification (7) utilisables en marche arrière pour défoncer une route, dents s'affaçant en marche avant.

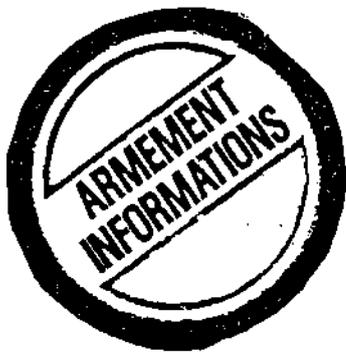
MINES :
 Pour constituer un bouchon, l'E.B.G. projette rapidement des mines dispersables.

AIDE AU FRANCHISSEMENT

LAME BOUTEUR :
 Pour aménager une berge et faciliter l'accès aux terrains.

TREUIL :
 Son treuil hydraulique de 20 tonnes, dont la capacité de traction est asservie à la vitesse du véhicule, lui permet de s'auto-haler (8). En utilisant le treuil en halage, l'E.B.G. peut aider les blindés au franchissement d'une passe difficile (9).

Lame buteur :	. 250 m ³ /heure en transport ou comblement et 120 m ³ /heure en fouille . poussée de l'ordre de 30 tonnes . scarification de routes sur 20 centimètres de profondeur.
Bras de travail :	. couple de levage : 15 tonnes/mètre . bras déployé : 7,5 mètres - rotation : 360° . pince : 5 tonnes - 800 mm de préhension.
Armement :	. mitrailleuse de 7,62 (4.000 coups) . lanceur de charges de démolition (5 coups) . 4 lanceurs de mines (2 salves de 20 mines).
Treuil :	. force : 20 tonnes - longueur de câble : 80 mètres . vitesse maximale d'enroulement : 1,4 m/seconde . possibilité de travail en atmosphère contaminée et en immersion jusqu'à 4 mètres de hauteur d'eau.
Tarière :	. diamètre : 220 mm - longueur : 3 mètres.



VU DANS LA PRESSE

— NOUVEAU VEHICULE TRANSPORT DE TROUPE SOVIETIQUE —

— LE BTR-80 —

La revue soviétique "Porte Drapeau" de novembre 1985 présente un nouveau transport de troupe, le BTR-80.

Ce véhicule inspiré du BTR-70 n'a jamais encore été observé dans les unités soviétiques.

Sa silhouette générale rappelle les BTR-60 et 70, mais quelques détails caractéristiques permettent de différencier ce nouvel engin.

- La porte latérale d'accès au compartiment de combat située entre les deux essieux centraux est nettement plus grande que sur le BTR-70.
- les pots d'échappement sont horizontaux et suivent le haut de la caisse dont la plage arrière est sur le même plan que toute la caisse.
- 6 lance-pots fumigènes sont installés en arc de cercle sur la nuque de tourelle.

D'après l'article cité, les principales améliorations apportées touchent à la mobilité :

- le BTR-80 est équipé d'un moteur V 8 diesel de 260 CV (au lieu de 2 de 114 cv sur le BTR-60 ou BTR-70)
- la capacité amphibie a été accrue (hydrojet central)
- les pneumatiques sont du type "sans chambre" (vraisemblablement à alvéoles)
- l'accessibilité au compartiment de combat a été facilitée par l'agrandissement de la porte latérale
- le nombre de personnels transportés semble être ramené à 7, comme pour le BMP-2 (9 pour le BTR-70).

L'armement n'a pas été modifié, le tourelleau est armé d'une mitrailleuse KPVT de 14,5 mm, avec une dotation de 500 coups et d'une mitrailleuse coaxiale PKT de 7,62 mm (2000 coups).

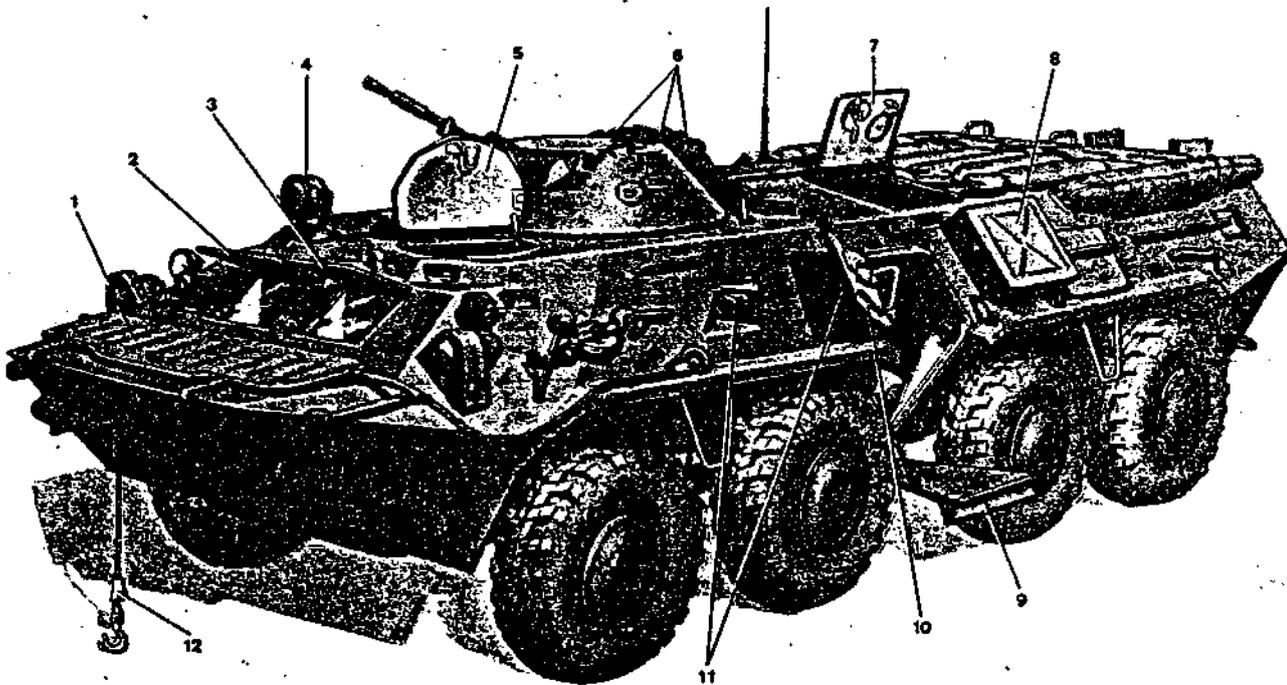
L'installation de lance-pots fumigènes (dispositif semblable à ce qui avait été observé en 1980 sur le BMP-1) confirme la généralisation de ce système de défense rapprochée sur tous les engins de combat soviétiques.

En dernier lieu, l'article signale aussi l'existence d'un appareil de lutte contre l'inondation en cas d'avarie au cours de franchissement.

Il s'agit selon toute vraisemblance d'un système de pompe aspirante qui peut se révéler nécessaire de par l'existence de la porte latérale, source d'infiltration d'eau.

* *
*

En première analyse, le BTR-80 qui n'a fait encore l'objet d'aucune observation dans les forces soviétiques pourrait être un modèle amélioré du BTR-70 dans le domaine de la mobilité et confirme la tendance soviétique à transformer progressivement les véhicules transports de troupe en véhicules de combat d'infanterie.



- 1) Pare-lame
- 2) Volet de protection du pare-brise du Chef d'engin
- 3) Volet de protection du pare-brise du conducteur
- 4) Phare
- 5) Volet du poste du conducteur
- 6) Lance-grenades fumigènes

- 7) Volet de sortie supérieur pour débarquement des F.M
- 8) Caisse de lot de bord
- 9) Partie inférieure de la porte de débarquement latérale
- 10) Partie supérieure de la porte de débarquement latérale
- 11) Tapes de tir
- 12) Câble de treuil

armement informations armement inf

FACE A LA MENACE DU PACTE DE VARSOVIE

La France se dote d'armes chimiques

VU
DANS
LA PRESSE

Face à la constitution, dans les pays de l'Est membres du pacte de Varsovie, de stocks considérables d'armes chimiques, en dépit de tous les traités internationaux, la France a décidé, dans son projet de loi de programmation militaire, de se doter de telles armes. « Ignorer cet avantage énorme » en cas de conflit serait « suicidaire » selon les militaires français.

Paris réplique donc. Et la décision prise mercredi, en Conseil des ministres, de fabriquer une « capacité dissuasive appropriée » aura surtout une valeur de signal en direction de Moscou et du Pacte de Varsovie.



Depuis plusieurs années, l'armée teste les équipements.

Le chimique programmé

Le projet de loi de programmation militaire fera de la France le premier pays d'Europe occidentale à se doter de l'arme chimique.

La fabrication d'armes chimiques, évoquée pour la première fois dans le projet de loi de programmation militaire 1987-1991 approuvé mercredi en Conseil des ministres, marque — selon les experts militaires — un tournant très important dans l'attitude adoptée depuis toujours par la France face à ce type de menaces.

Face à la constitution, dans les pays du Pacte de Varsovie, de stocks très importants d'armes chimiques de toutes natures, les experts militaires — et plus particulièrement ceux de l'armée de terre — recommandaient depuis près de quinze ans la création d'armes équivalentes, d'une fabrication peu coûteuse. En vain. Aucun gouvernement n'avait pris jusque-là la responsabilité de dire, comme le fait la nouvelle loi, que la France devra disposer, dans ce domaine, « d'une capacité dissuasive appropriée ».

La menace du Pacte de Varsovie

« On ne peut que constater l'existence d'armes chimiques abondantes et diversifiées utilisables par un agresseur éventuel, en dépit des traités internationaux en vigueur », dit la loi. « La France ne saurait renoncer définitivement à des catégories d'armement que d'autres nations estiment avoir le droit de posséder, ni accepter de voir ses

forces de défense paralysées par cet agresseur ».

Les experts militaires français estiment que les pays de l'Est disposent d'une quantité d'armes chimiques comprise entre 300 000 et 700 000 tonnes, pouvant être utilisées par près de 100 000 militaires spécialisés équipés de 20 000 véhicules spéciaux.

« Les pays du Pacte de Varsovie disposent d'usines de production, de stocks considérables mais aussi d'une importante panoplie de vecteurs, obus, missiles, roquettes, etc. Il s'agit d'un avantage énorme qu'il serait suicidaire d'ignorer », explique un officier supérieur chargé de l'estimation de cette menace.

La France s'est toujours efforcée de respecter la convention dite « Londres-Moscou-Washington » de 1972 qui prohibe toutes les armes bactériologiques, même si elle a attendu juillet 1984 pour adhérer à cet accord, elle n'a jamais fabriqué d'armes chimiques mais uniquement conduit les études lui permettant, le cas échéant, d'en doter ses forces. Dans le même temps, elle a organisé une « défense chimique » en construisant des véhicules pressurisés pour le combat ou le transport des troupes. De même, elle a équipé des unités combattantes de tenues de protection et créé dans les unités des équipes spécialisées dans la décontamination. Il faudra toutefois attendre

1990 pour avoir des moyens de défense suffisants.

Une arme de riposte

Mais le protocole de Genève (1973), qui concerne les armes chimiques, est plus souple puisqu'il interdit l'utilisation des armes chimiques en premier mais permet à chaque pays d'en disposer pour une éventuelle riposte.

« Il est encore trop tôt pour dire ce que représentera la capacité dissuasive de la France, mais la loi dit clairement qu'il est devenu impossible d'ignorer cette menace », indique-t-on de source proche du gouvernement.

Incapacitantes ou neurotoxiques, les armes chimiques sont « fugaces » comme l'acide cyanhydrique, le phosgène, le sarin ou le soman, ou « persistantes », comme l'ypérite ou l'« A4 », particulièrement meurtrier. Qu'elles se présentent sous la forme de pluie, de gaz ou de vapeur, ces armes réduisent ou annulent les possibilités de combat.

Les experts occidentaux estiment qu'environ 30 % des vecteurs des armées des pays du Pacte de Varsovie peuvent être équipés de têtes chimiques.

En France, les états-majors considèrent que la menace est réelle mais que le chimique n'est pas « l'arme absolue » car il ne pourrait pas provoquer des pertes massives, en raison des conditions de son utilisation, local-



sées, assez compliquée et tributaire des conditions météorologiques.

« La France a besoin de quelques milliers de tonnes d'armes chimiques, affirme un responsable de l'armée de terre. Sur le plan écologique, la sécurité est maintenant très grande grâce aux armes binaires qui permettent d'effectuer les mélanges dangereux uniquement pendant l'emploi ou le tir ».

Les oppositions aux armes chimiques sont en effet très nombreuses. Une gouttelette de neurotoxine provoque la mort en six ou sept secondes par blocage des cellules nerveuses. Contre cette terrible menace, chaque combattant des unités NB (nucléaire-bactériologique-chimique) dispose déjà d'une seringue et d'une dose d'atropine.

IRAK

6^e an

Conflit de type classique opposé

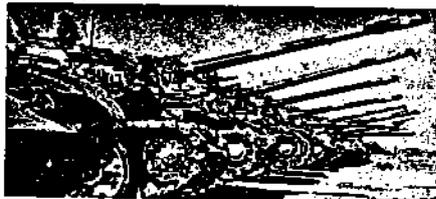
équipées de mo

QUELQUES DATES

- 22.09.1980 - ATTAQUE AERIENNE IRAKIENNE
- OFFENSIVE DES TROUPES IRAKIENNES
- NOVEMBRE 1980 - STABILISATION DU FRONT
- GUERRE DE POSITION
- 27.09.1981 - PREMIERE OFFENSIVE IRAKIENNE DANS LE KHOUZISTAN
- 1982 - 1983 - GRANDES OFFENSIVES IRAKIENNES : FATIMAH - FATH
JERUSALEM - RAMADAN -
MOSLIMIBN EL AGHIR -
MOHARAM
- JUILLET 1983 - LES TROUPES IRAKIENNES
SONT REVENUES A L'INTERIEUR DES FRONTIERES
- MAI 1984 - L'IRAK PORTE LE CONFLIT
DANS LE GOLFE PERSIQUE :
ATTAQUE DE PETROLIERS
DANS LA REGION DE L'ILE
DE KHARG.



			EVALU
CHIEFTAIN, T72, T62, T54/55, PT 76			
			POTE
SCORPION CASCAVEL BRDM BTR AML BMP			
			POTE
BM 21 152mm 122mm 155mm AM F1			
			POTE
MI 8 MI 24 GAZELLE			
			POTE
1000	1000	400	



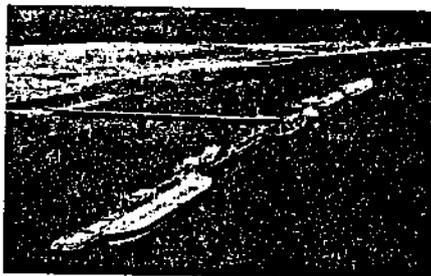
L'ARMEE IRAKIENNE EST DOTE DE UNE DEFENSE A.A. EFFICACE



L'ARMEE IRAKIENNE EST INSTALLEE SOLIDEMENT SUR DES POSITIONS DEFENSIVES AMENAGEES (CHAMPS DE MINES, OBSTACLES AC...) LA LOGISTIQUE EST EPROUVEE ET LA SUPREMATIE AERIENNE EST ACQUISE.



L'ILE IRANIENNE DE KHARG A ETE AMENAGEE EN TERMINAL PETROLIER POUVANT ACCUEILLIR SIMULTANEMENT PLUSIEURS "TANKERS" DE 250.000 TONNES. C'EST UNE CIBLE DE CHOIX POUR L'IRAK.



IRAN

DEPUIS SEPTEMBRE 1980, L'IRAK ET L'IRAN SONT EN GUERRE, SANS QUE L'UNE DES PARTIES EN PRESENCE PUISSE PRENDRE UN AVANTAGE DECISIF SUR L'AUTRE. DES COMBATS DU KHURZISTAN, LE CONFLIT S'EST PEU A PEU ETENDU DANS LE GOLFE, AMENANT LES PAYS ARABES RIVERAINS A PRENDRE DES MESURES DE SECURITE.

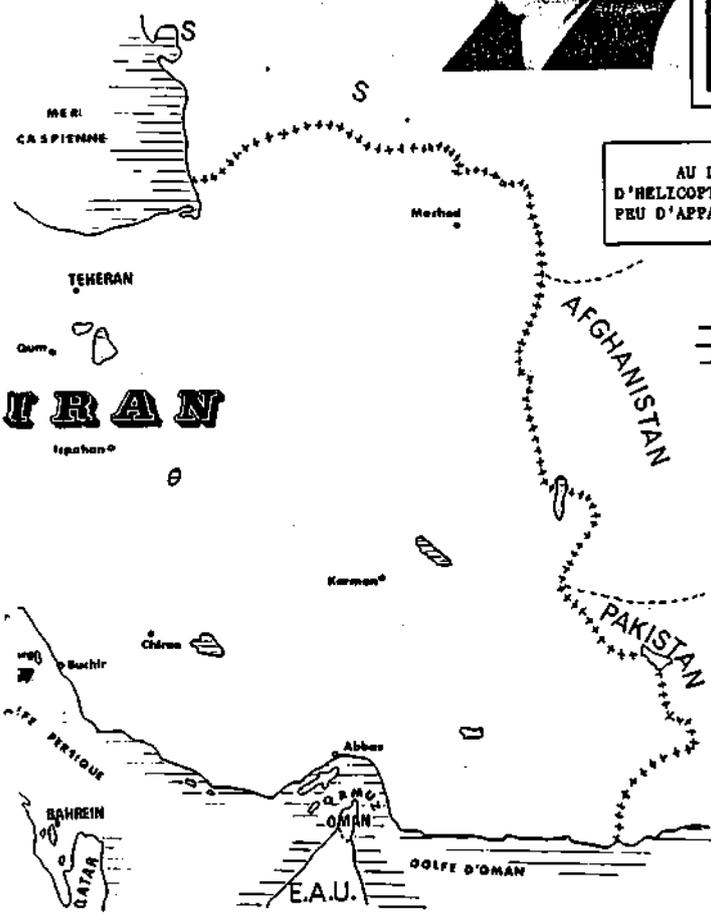
née
 osant des forces importantes
 yens modernes

ATION	 M 60, CHIEFTAIN, T 59
DES	 SCORPION, AT, M 113
ATELS	 155 mm M 109
	 COBRA
	 100 100 000

Pertes
 DIFFICILES A EVALUER

IRAK	IRAN
50 à 100.000 tués	200 à 300.000 tués

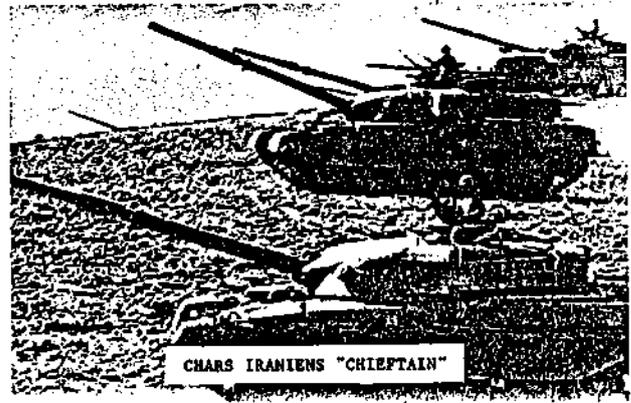
CHAQUE OFFENSIVE IRANIENNE S'EST SOLDEE PAR UNE CONQUETE DE TERRAINS GENERALEMENT EPHEMERE ET PAR PLUSIEURS DIZAINES DE MILLIERS DE TUES.



AU DEBUT DU CONFLIT, L'ARMEE IRANIENNE DISPOSAIT DE PLUSIEURS CENTAINES D'HELICOPTERES, DONT EN PARTICULIER LES "COBRA" EQUIPES DU MISSILE A.C. "TOW". PEU D'APPAREILS VOLENT ACTUELLEMENT



FRANCHISSEMENT DE MARAIS PAR DE JEUNES SOLDATS IRANIENS EN FEVRIER 1984.



CHARS IRANIENS "CHIEFTAIN"

Réserve en campagne

Créés en 1985, les régiments interarmés divisionnaires (RIAD) sont composés de réservistes investis d'une mission de défense opérationnelle du territoire. Le 10^e RIAD de Bourgogne était pour la première fois mis sur pied lors de la manœuvre Maconge 86 qui se déroulait à l'ouest de Dijon du 23 au 27 septembre.



forme. On prend l'air et à part les rations on pourrait se croire au club Méditerranées". Mais "quand faut y aller faut y aller, et puis c'est notre région qu'on défend". C'est ce qui explique l'accueil à bras ouverts des villageois, "sauf qu'ils dérangent le peu de gibier qui reste". La population a marché à fond dans la manœuvre, notamment à Saffres, petite commune de 30 habitants et 300 vaches, dont les granges ont accueilli les mortiers lourds et les ambulances. Tout indice kaki suspect était dénoncé et à en croire les coups de fil au PC, les commandos étaient partout.

Certains civils ont même poussé leur participation jusqu'à se poster la nuit en

"chouf" sur les écluses du canal de Bourgogne. Qu'à cela ne tienne, les commandos adverses l'ont franchi à la nage. Crapahutant la nuit et gitant le jour, ils furent difficiles à cerner. C'était sans compter sur la détermination d'un sergent de réserve qui, guidé par un chien-loup, sauta dans un fourré, pistolet automatique non chargé au poing et grenade à blanc dégoupillée dans l'autre main : trois commandos furent capturés ainsi qu'un commandant d'active qui eut bien du mal à faire reconnaître son identité d'arbitre pour empêcher un ligotage en règle. Nul ne s'étonnera dans ces conditions que le 10^e RIAD soit sorti vainqueur de la manœuvre.

Fabien Pousse

LES FORCES EN PRÉSENCE

Le 10^e RIAD : 976 hommes répartis en 3 compagnies de 4 sections de combat dotées de mortiers lourds et de moyens antichars ainsi qu'un escadron d'auto-mitrailleuses légères. Il était renforcé par le 64^e groupement divisionnaire, la 114^e compagnie du génie et 5 avions de la section aérienne du territoire. De plus 60 gendarmes départementaux et 200 gendarmes mobiles étaient en alerte.

L'adversaire était "joué" par les commandos de recherche et d'action dans la profondeur (CRAP) de la 11^e division parachutiste et par le 30^e groupe de chasseurs de Lunéville.

▼ Un auxiliaire efficace pour fouiller le terrain



Dans la région bourguignonne deux sujets font la une des conversations : les vendanges 86 et le parachutage de commandos ennemis annoncé par la presse locale et FR 3. En ce qui concerne les vendanges, tout dépend du temps. Quand à la menace ennemie, les réservistes sont là ! Un millier d'entre eux ont troqué les "pantoufles familiales" pour

les bonnes vieilles rangers lors de la convocation verticale du 10^e RIAD de Bourgogne. Malgré les gardes de nuit sous la pluie et les transports par temps de brouillard, ils ont pris la chose avec bonne humeur, tel ce routier immobilisé le temps d'une garde : "avec mes cheveux longs, j'ai moins froid que les militaires d'active". La plupart ont pris la chose avec philosophie : "on râle un peu mais c'est pour la

GRANDE-BRETAGNE

L'ADJUDANT DE BATTERIE

CONSIGNES POUR UN ADJUDANT DE BATTERIE BRITANNIQUE

(BATTERY SERGEANT-MAJOR = B.S.M.)

Les sous-officiers de l'Armée de Terre britannique sont réputés pour leur allure, leur compétence et leur aptitude à faire régner une discipline stricte. Cette réputation n'est pas usurpée comme le montrent les consignes pour un adjudant de batterie rédigées par un régiment d'artillerie sol-sol et qui ont été traduites ci-après à l'attention de leurs collègues français.

- la batterie est l'unité de tradition de l'artillerie britannique et son commandant est un officier du grade de "Major" équivalent à celui de Chef d'Escadron dans l'artillerie française.
-

Ce qui suit a donc pour but de leur servir de guide et aussi d'indiquer aux futurs commandants de batterie ce qu'ils sont en droit d'attendre de leur BSM.

AUTORITE ET PRESENCE

Allure - critères personnels

Etre toujours impeccable, cheveux courts, chaussures et cuirs parfaitement astiqués. En tenue de travail toujours porter la canne qui est l'insigne de votre fonction. Votre allure et votre tenue doivent être un exemple pour tous.

Exiger de tous une tenue et une allure impeccable. Les jeunes officiers à l'allure négligée doivent être poliment rappelés à l'ordre. Ne permettre aucun écart par rapport aux tenues prescrites par les ordres régimentaires.

BRAS DROIT DU COMMANDANT DE BATTERIE

Loyauté

Etre loyal à 100 % envers votre commandant de batterie.

N'essayez jamais de faire passer des décisions ou des ordres impopulaires en vous retranchant derrière des commentaires comme "le Commandant à dit... Le commandant de batterie veut...". Donnez les ordres avec conviction comme si c'étaient les vôtres. Votre position et votre autorité seront affaiblies si vous laissez entendre que vous n'êtes qu'à moitié d'accord avec un ordre ou une décision, il en sera de même de la discipline et de la qualité du service à la batterie et vous n'en serez pas plus populaire pour autant.

Rapports avec votre commandant de batterie

Vous êtes l'informateur et le conseiller du commandant de batterie, n'ayez aucun secret pour lui :

- renseignez le sur tout ce qui se passe au niveau de la troupe
- dites lui franchement s'il y a un malaise dans la batterie et pourquoi
- dites lui si la batterie à besoin de souffler ou s'il est nécessaire au contraire d'accroître le niveau des activités
- rendez compte des sujets abordés à la réunion des BSM
- demandez-lui ce qui s'est dit au grand rapport
- donnez votre avis sur la notation et les propositions pour l'avancement.

EDUQUER, ENCOURAGER ET FAIRE AVANCER LES MEILLEURS

Education et encouragement

Le BSM a un rôle très important à jouer pour l'éducation, l'encouragement et la promotion des meilleurs.

- repérez les bons canonniers, observez leurs progrès, encouragez leurs ambitions, ne les laissez pas végéter.
- instruisez et conseillez les jeunes sous-officiers
- soyez ferme avec les sous-officiers. Ne laissez pas se développer une atmosphère de club. C'est vous qui faites la loi parmi eux et vous devez les amener à former une équipe travaillant loyalement pour vous. C'est dans ce domaine que vos qualités de chef et votre charisme comptent le plus
- surveillez de près les nouveaux venus à la batterie. Soyez attentif aux possibilités de brimades.

Promotions

Les préparer avec soin avec les chefs de section. Le commandant de batterie décide mais c'est le BSM qui parle le dernier et son avis peut prévaloir même contre celui des chefs de section. Dans ce domaine l'expérience du BSM est précieuse.

TRAVAIL COURANT

- Rassemblez la batterie une fois par semaine pour la présenter au commandant de batterie
- Inspectez tous les détachements au retour et faites vous rendre compte des incidents et des raisons de l'absence des personnels
- Contrôlez le registre des dommages et pertes du sous-officier fourrier
- Contrôlez l'armurerie, vérifiez le registre d'entrée et de sortie des armes journallement, faites des sondages sur la propreté et l'entretien des armes
- Surveillez les registres d'habillement de la batterie et suivez de près les problèmes de pertes d'effets ou d'équipement
- Le Chef de Corps impose un test sportif par mois : faites la chasse aux paresseux et aux tire-au-flanc. Faites entraîner ceux qui ont échoué au test.

SECURITE

Vous êtes officier de sécurité de la batterie, à ce titre vous devez :

- désigner les armuriers et veiller à la sécurité du magasin d'armes
- contrôler l'entretien des armes
- vous assurer de la sécurité des garages et des bâtiments de la batterie en dehors des heures de service
- tenir à jour les consignes de sécurité de la batterie.

SUR LE TERRAIN

- Exigez de tous le meilleur en permanence. Personne ne se repose sur la position de batterie quand le BSM est présent. Contrôlez le "drill", la défense rapprochée, la tenue, le camouflage, les lumières et le bruit de nuit, l'attention portée aux armes individuelles
- Veillez au moral des hommes en particulier quand les conditions climatiques sont difficiles. Ont-ils suffisamment de nourriture ? Sont-ils au chaud ? Les chefs de détachement s'occupent-ils correctement d'eux ?
- En tant que responsable des munitions vous devez les comptabiliser, en surveiller la distribution, et faire enregistrer les coups tirés. Vous pouvez déléguer une partie de ces fonctions au sous-officier mécanicien. Ne pas tirer partie de cette fonction pour être absent plus longtemps qu'il ne le faut de la position de batterie

- Vous devez tenir vos connaissances sur le tir à jour pour pouvoir jouer, si nécessaire, le rôle d'officier de sécurité
- Contrôlez que les chefs de section sont désignés et qu'ils accomplissent leur tâche correctement
- Vous êtes responsable de l'échelon, de la défense rapprochée, du camouflage et de l'administration de la batterie
- Vous intéressez aux personnels rattachés à la batterie (matériel - cuisiniers - service de santé - etc ...) et veillez à ce qu'ils soient intégrés dans la batterie.

QUALIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Pour être pleinement efficace dans votre rôle vous devez posséder des qualifications nombreuses et variées :

- instructeur de tir
- gestionnaire de fonds et de personnel
- sous-officier NBC
- secouriste et capable de donner des soins d'urgence

D'UNE MANIERE GENERALE

Entraîner les hommes en prenant la tête

- Ne restez pas en arrière. Sur le terrain en particulier, foncez, travaillez dur, n'ayez pas peur de vous salir les mains ou les rangs
- Quand il y aura une mission importante à remplir il faudra commander de l'avant en donnant l'exemple, autant s'y préparer le plus tôt possible.

Déléguer vos pouvoirs

- Votre tâche est immense vous ne pourrez la remplir seul, confiez des tâches aux sous-officiers anciens et faites vous rendre compte.

Suivre les affaires

- Ne supposez jamais : vérifiez toujours que vos ordres ont été exécutés et que les hommes ont fait leur travail
- N'abandonnez pas à la première difficulté et obligez les autres à faire de même : banissez le "je ne peux pas" de votre vocabulaire et de celui des hommes.

Rendre compte

- Rendez compte à votre commandant de batterie. Exigez que vos subordonnés vous rendent compte.

Gibernage

- Arrêtez immédiatement tout propos tenus par des officiers ou sous-officiers qui a pour objet de critiquer la conduite de leurs pairs. Si vous acceptez de tels propos chacun croira que l'on parle de lui dès qu'il a le dos tourné et cela nuira à l'ambiance de l'unité.
-

EN CONCLUSION

Commander par l'exemple.

Si l'on excepte les connaissances techniques, la plupart des hommes apprennent leur métier en regardant leurs supérieurs. Ils rejettent d'instinct ce qui ne leur plait pas et conservent ce qu'ils admirent.

Si vous pouvez accomplir la tâche décrite ci-dessus, en permanence, avec une énergie constamment renouvelée et tout en gardant le sens de l'humour, il ne fait aucun doute que vous serez un jour "Regimental Sergeant Major".



LE SERVICE MILITAIRE DANS LES PAYS DE L'EST



Le soldat V. Kornienko lit
le texte du serment
soviétique

L'étude du service militaire dans les pays de l'Est met en lumière les trois faits suivants :

- La durée moyenne du service : elle est, en général, de 2 ans pour 80 % des recrues.
- Le volume des forces para-militaires permanentes : celles-ci, dans les pays satellites, majoraient considérablement les effectifs de l'Armée.
- L'importance des activités de formation militaire AVANT et APRES le service : la préparation militaire, les activités de réserve, sont menées par des organisations de masse très "présentes".

Cette étude porte sur le service militaire en URSS, dans les pays satellites, en YOUGOSLAVIE et en ALBANIE.

LE SERMENT DU SOLDAT

URSS (extraits) : Moi, citoyen des Républiques Socialistes Soviétiques, en devenant membre des Forces Armées de l'Union Soviétique, je prête le serment et jure solennellement d'être un combattant loyal, courageux, discipliné et vigilant, de garder rigoureusement le secret militaire et le secret d'Etat, d'observer la Constitution de l'URSS et des Lois Soviétiques, d'obéir sans discussion aux règlements et aux ordres des officiers et des chefs.

.....

Si je devais violer ce serment : alors, que la sévérité de la loi soviétique me frappe, et avec elle, la haine générale et le mépris du peuple soviétique.



RDA (extraits) : je jure de servir toujours fidèlement la République Démocratique Allemande, ma Patrie, et de la protéger contre tout ennemi, sur ordre du Gouvernement des Paysans et des Travailleurs. Je jure, en tant que soldat de l'Armée Populaire Nationale, d'être toujours prêt aux côtés de l'Armée Soviétique et des Armées de nos Alliés Socialistes, pour protéger le Socialisme contre tout ennemi, et de risquer ma vie pour remporter la victoire.

LE SERVICE MILITAIRE NORMAL

- Durée moyenne : 2 ans
- Serment sur le Drapeau : aussitôt après les "classes"
- "Grandes manoeuvres" interarmes niveau élevé : très tôt (6° mois) et fréquemment (2 fois par an)
- Soldat le mieux payé : RDA (400 F), le plus pauvre : YOUGOSLAVIE (6 F)
- Permissionnaire le plus heureux : HONGRIE (24 jours pour 18 mois)
le plus brimé : URSS (Droits : 0)

	U.R.S.S.	R.D.A.	POLOGNE	TCHÉCOSLOVAQUIE
Age	18 ans	19 ans	19 ans	18 ou 19 ans
Incorp.	Mai ou novembre	Avril - Novembre	Mai - Octobre	Avril - Octobre
Nombre	3 400 000 appelés	100 000	195 000	85 000
Durée	Terre : <u>2 ans</u> Air : " Mer : 3 ans	<u>18 mois</u> " "	<u>2 ans</u> " 3 ans	<u>2 ans</u> " "
Instruction	1° mois : <u>Instruction de base</u> : OS, tir Règlement Sport SERMENT 2° mois : <u>Conduite auto</u> 2°, 6° mois : <u>Instr. collective renouvelée</u> tous les 6 mois, permettant l'apprentissage d'une 2° qualification <u>Exercices de synthèse</u> (1 de régiment) par (1 de division) an	<u>Instruction de base</u> : 4 semaines SERMENT <u>Spécialisation Formation collective</u> : niveau compagnie à régiment : 3 mois (+ séjour en camp). Ce dernier cycle est renouvelé 3 fois (+ servitude, aide aux récoltes)	<u>Instruction de base</u> : 6 semaines à 2 mois SERMENT <u>Spécialisation</u> : 2 à 6 mois <u>Instruction collective</u> : de jour et de nuit dans l'unité d'affectation <u>Exercices de synthèse</u> : jusqu'au niveau Division	1° mois : <u>Instruction de base</u> SERMENT 2° - 3° mois : <u>Spécialisation individuelle</u> 4° - 6° mois : <u>Formation collective</u> 7° - 24° mois : <u>Perfectionnement Apprentissage</u> 2° spécialité <u>Exercices de synthèse</u>
Permissions	<u>Droits</u> : néant <u>A titre de récompense</u> • 2 x 24 H (par Cdt Cie) • 10 jours (Chef de Corps)	<u>Détente</u> : 3 x 6 j. <u>Exceptionnelle</u> : 3 à 5 jours + 72 heures tous les 6 mois	<u>Détente</u> : 2 x 8 j.	<u>Détente</u> : 2 x 10 j. <u>Exceptionnelle</u> : selon motif <u>Motif personnel</u> : 1 à 4 j. (sans solde)
Solde mensuel	3,8 roubles (= 40 F) + indemnités de grade de spécialisation ou de fonction (jusque 170 F)	150-200 marks (= 400 - 530 F) + prime rendement travaux pénibles..	180 à 500 zlotys (= 15 à 40 F) selon le grade + prime de fonction	120 à 180 couronnes (95 - 140 F) selon le grade. Prime travaux pénibles.

Première journée du soldat
soviétique Matvéev



HONGRIE	ROUMANIE	BULGARIE	YOUGOSLAVIE	ALBANIE
19 ans	20 ans	18 ans	18 ans	19 ans
2 fois par an	Février - Octobre	? - Octobre	Mai - Octobre	Août - Novembre
50 000	100 000	?	170 000	60 000
18 mois	16 mois	2 ans	15 mois	2 ans
"	"	"	"	3 ans
"	2 ans	3 ans	"	"
1° mois : instruction de base SERMENT 2°-6° mois : Instruction de spécialisation + Instr. collective petits niveaux 7°-12° mois : Effort instr. combat interarmes 13°-18° mois : Fin du perfectionnement + travaux au profit industrie	1° cycle 8 mois Instruction de base : 6 à 8 semaines SERMENT Instruction collective niveau section et compagnie 2° cycle 8 mois Entraînement niveau bataillon et régiment Grands exercices	Instruction de base : 6 semaines SERMENT Formation collective (section et compagnie) 3 mois et demi Entraînement niveau Bataillon à Brigade Grands exercices	1° cycle 7 mois et demi Instruction de base (2 mois) SERMENT .Spécialisation (3 mois et demi) . Instr. collective (2 mois) avec séjour en camp 2° cycle 7 mois ½ Exacte répétition du 1° cycle mais comme moniteurs : jeunes recrues	1° mois : Instruction de base Puis : entraînement collectif en unités
Détente : 24 j. Exceptionnelle : selon motif 30 heures : les dimanches libres	Détente : 7 j. Exceptionnelle : 1 à 5 jours	Détente : 20 j. à prendre en 1 seule fois (2° année de service) Exceptionnelle : 10 jours	Détente : 18 j. Courte durée : 2 Exceptionnelle : selon motif	?
230-300 forints (43 à 56 F) + pécule 280 F à 560 F en fin de service	40 à 80 lei (23 à 46 F) selon le grade	1,5 à 5 leva (12 à 40 F) selon le grade	80-130 dinars (6 à 10 F) selon le grade	?



LES OBLIGATIONS DANS LA RESERVE

Un vétéran : Le Lieutenant TCHERKHOVY

	U.R.S.S.	R.D.A.	POLOGNE	TCHÉCOSLOVAQUIE
Durée	<p><u>1ère réserve</u> : jusque 35 ans</p> <p><u>2ème réserve</u> : 35 - 45 ans</p> <p><u>3ème réserve</u> : 45 - 50 ans</p> <p><u>Officiers</u> : jusque 50 - 65 ans (selon le grade)</p> <p><u>Femmes</u> : jusque 40 ans</p>	<p>Tous citoyens jusque 50 ans</p> <p>Femmes : 50 ans également</p> <p>Officiers : 60 ans</p>	<p>Sous-officiers et soldats : 50 ans</p> <p>Officiers : 60 ans</p> <p>Femmes : 40 ans</p>	<p>Age limite : 60 ans pour tous</p>
Périodes et Rappels	<p><u>1ère réserve</u> :</p> <p>- <u>Catégorie 1</u> : (ayant fait 1 an de service, ou plus) : jusque 4 périodes de 3 mois</p> <p style="text-align: center;">12 mois</p> <p>- <u>Catégorie 2</u> : (moins d'un an de service) : jusque 6x6 mois = 36</p> <p><u>2ème réserve</u> :</p> <p style="text-align: center;">2x2 mois</p> <p><u>3ème réserve</u> :</p> <p style="text-align: center;">1x1 mois</p>	<p>- <u>Catégorie 1</u> : (ayant fait son service) : jusque</p> <p style="text-align: center;">24 mois</p> <p>- <u>Catégorie 2</u> : (moins de 1 mois de service) jusque 36 mois</p>	<p>- <u>Catégorie 1</u> : (ayant fait son service) : jusque</p> <p style="text-align: center;">12 mois</p> <p>+ des "inspections" de</p> <p style="text-align: center;">10 jours maxi</p> <p>Officiers : 24 mois</p> <p>- <u>Catégorie 2</u> : (pas de service) jusque 18 mois</p>	<p style="text-align: center;">4 x 4 semaines</p> <p>aux âges suivants :</p> <p>24 ans 27 ans 30 ans 34 ans</p> <p>+ une 5 période de 4 semaines pour ceux qui n'ont pas fait de service</p>

- Obligations jusque 50-60 ans, même si la réserve "utile" va jusqu'à 35 ans
- Rappels périodiques prévus assez longs : jusqu'à un total de 12, 18 ou 24 mois dans une vie de réserviste, même si cette possibilité de convocation est rarement utilisée à plein

	HONGRIE	ROUMANIE	BULGARIE	YOUGOSLAVIE	ALBANIE		
Durée	Age limite : 55 ans	Age limite : 50 ans	Sous officiers et soldats : jusque 55 ans	Hommes jusque 55 ans Femmes jusque 45 ans	Age limite : 55 ans		
Périodes et Rappels	<p>Catégorie 1 : (ayant fait son service) . Mdr et S/Off</p> <p>18 mois maxi (3 mois entre 20 et 25 ans + 20 jours/an) . Officiers 24 mois maxi (4 mois + 20 j/an)</p> <p>Catégorie 2 : (pas de servi- ce) 6 mois jusque 40 ans</p>	<p>Périodes de</p> <p>3 mois x ? (nombre indéter- miné)</p>	<p>90 jours</p> <p>pour tous en 3 périodes (quel- le que soit la catégorie : service effec- tué ou non)</p>	<p>6 mois maxi par période de 10-15 jours (12 mois pour les officiers)</p> <p>N.B. : <u>manque- ment au rappel</u> : 30 j. prison ou amende de 1500 à 5000 dinars</p>	<p>MdR :</p> <table border="1"> <tr> <td>15 j à 2 mois</td> <td>par an</td> </tr> </table> <p>S/Officiers : 15 jours à 3 mois par an</p> <p>Femmes : 2 jours/mois sur place, dans les vil- les et les villages</p>	15 j à 2 mois	par an
15 j à 2 mois	par an						



Un moment de détente à
l'issue d'une manoeuvre
"Fraternité d'Armes"
des Forces du PACTE de
VARSOVIE



Le caporal Andréas BLUMENTHAL
Réserviste du RFM "Hans BEIMLER"

CONCLUSION



Si cette étude comporte de nombreuses inconnues elle permet cependant de se faire une idée globale du système en vigueur dans les pays de l'EST, de faire des comparaisons et de tirer des conclusions :

1) La militarisation de la société est illustrée par :

- une préparation militaire obligatoire, étalée sur 2 à 4 ans et faisant partie intégrante de l'enseignement scolaire, professionnel ou universitaire (ce faisant elle touche également nombre de jeunes filles)
- un service actif d'une durée moyenne de 2 ans
- l'existence d'organisations patriotiques de masse très présentes dont la tâche prioritaire est de contribuer à la formation militaire et au développement de l'esprit de défense des populations.

2) Les problèmes d'effectifs : les pays de l'EST sont en général confrontés (et jusqu'en 1990) à une grave crise d'effectifs : classes creuses + baisse de natalité.

- la RDA et l'URSS sont les plus touchées (en URSS la classe d'âge 18 ans était 2,5 millions en 1980 ; on prévoit 2,1 millions en 1990)
- seules y échappent la POLOGNE (largement excédentaire, au contraire), et la TCHECOSLOVAQUIE dans une moindre mesure.

Ceci peut avoir dans les années qui viennent, de nombreuses répercussions sur les services militaires : allongement temporaire de la durée du service, recours plus important au service féminin, rappel plus soutenu de réservistes, réduction du taux d'exemption, etc...

3) Quelques solutions techniques originales, peu ou pas utilisées dans les pays occidentaux, ont été adoptées par certains pays. Il n'est pas question de les juger ici, hors de leur contexte national, mais on peut les citer :

- les nombreux services "para-militaires", dont en particulier le service de Défense Civile (60 000 personnels en URSS) dont les tâches sont bien définies : protection des populations et de l'économie contre les armes de destruction massive, secours à la population, aide à son évacuation, instruction et sensibilisation des populations, construction d'abris ;
- les "services courts", institutionnalisés dans certaines limites bien précises (critères sociaux, familiaux, scolaires... ou intérêt de l'Etat)

- le service militaire fractionné, originalité polonaise ou luxe que seul un pays riche en effectifs peut se permettre ?
- les incorporations semestrielles qui simplifient les tâches d'instruction, mais entraînent des à-coups sur le niveau opérationnel des unités
- l'impôt particulier auquel sont soumis les exemptés hongrois ou bulgares admis à gagner leur vie au lieu de donner leur temps au pays ;
- la participation de l'Armée aux tâches économiques (moissons,...) mince tribut du temps de paix qui sera rendu au centuple lors du passage en économie de guerre.

4) La vigueur de certains principes

- Le poids de la raison d'Etat est primordial.

"L'intérêt de l'Etat" est un critère majeur -au moins aussi important que l'intérêt des individus- quand il faut accorder exemptions, sursis ou autres facilités. Il peut d'ailleurs jouer en sens inverse, vers la contrainte, puisque sur simple décision du gouvernement ou même du Ministre de la Défense le service militaire peut être prolongé pour nécessité de défense bien sûr, mais aussi pour les besoins de l'économie ou de l'agriculture (URSS : 2 mois, POLOGNE : 12 mois, ROUMANIE : 8 mois, BULGARIE : 4 mois,...)

- Rigueur et discipline sont toujours "la force principale des Armées". En témoigne l'éventail -au demeurant très classique- des sanctions disciplinaires prévues au règlement (blâme, avertissement, consigne, arrêts, prison, dégradation). Mais témoignent aussi de cet esprit :

- . l'existence de tribunaux militaires (qui ont à juger des vols, désobéissances, détériorations d'armes, tentatives de suicide, actions subversives, contacts non autorisés avec les étrangers des pays non socialistes...)
- . le sort réservé aux objecteurs de conscience : le plus souvent peine de prison assez lourde qui n'est pas sans répercussions ensuite dans la vie professionnelle.
- . et enfin, l'institution généralisée du serment qui, au-delà de l'exaltation du devoir sacré envers la Patrie, demande à chaque soldat de s'engager personnellement à l'obéissance et à la rigueur.

MISE EN CONDITION PSYCHOLOGIQUE ET ENDURCISSEMENT DU SOLDAT

AU SEIN DE L'ARMEE ROUGE

Extrait d'un article du Général V. CECEVATOW (presse soviétique)

Le degré élevé de technicité des armements modernes, joint à l'évolution des procédés de combat, requiert de la part du combattant une formation morale, politique et psychologique sans cesse accrue.

Le commandement, et plus particulièrement les responsables de l'instruction, ainsi que les organisations du parti ont perçu ces exigences. Ils s'emploient à ce que les futurs gradés des petites unités et les spécialistes des différentes armes développent leurs qualités foncières et les utilisent à bon escient pour être à la hauteur des nécessités du combat.

Au cours de l'instruction, l'accent est mis sur les points suivants :

- . formation dans un esprit marxiste-léniniste
- . accoutumance aux données du combat moderne
- . affermissement de la volonté
- . mise en confiance dans l'efficacité de ses propres armes
- . réalisme par rapport aux conditions du combat.

Le développement des qualités morales, le conditionnement psychologique et l'endurcissement sont assurés par la pratique des parcours d'entraînement au combat.

L'un d'eux a été aménagé sur un terrain d'exercice (voir croquis) au sein d'un corps de troupe. Il permet la mise en pratique de mécanismes étudiés au cours de l'instruction :

- mise en oeuvre des techniques de franchissement à l'aide de moyens réglementaires et de fortune (moyens amphibies, tyroliennes, ponts de singe)
- progression sous le feu
- traversée de zones contaminées
- combat rapproché antichar à partir de positions spécialement aménagées (tir de grenades antichars, tir de grenades à main à partir de trous individuels ou après passage entre les chenilles, aveuglement des appareils optiques des blindés à l'aide de moyens de circonstance...)



- franchissement d'obstacles divers (fossés, marécages, murs d'assaut, barbelés, clotures, chevaux de frise)
- prise à partie d'hélicoptères adverses volant à faible hauteur (maquettes télécommandées évoluant au moyen d'une machinerie et simulant des tirs à la roquette et à la mitrailleuse).

Une section à l'instruction réalise une fraction de ce parcours sur le thème : "le groupe dans l'attaque".

Les différentes phases de l'exercice font l'objet d'une étude préalable, à partir des règlements de service en campagne et des règlements de sécurité. Dans le cadre de la formation politique a lieu une réunion des membres des KOMSOMOLS avec projection d'un film et échange d'opinions sur le thème du commandement du groupe au combat.

Sur la base de départ, l'officier instructeur énonce la situation et diffuse les ordres qui font l'objet d'une analyse par l'ensemble des gradés chefs de groupe. L'un d'entre eux est ensuite chargé de donner l'ordre initial avant l'embarquement à bord des véhicules.

Le scénario joué est le suivant :

REDUCTION DE RESISTANCE

En cours de progression, le groupe débarque pour réduire une résistance isolée, appuyé par le tir des armes de bord des véhicules de combat d'infanterie. Après avoir franchi une série d'obstacles, il pénètre dans la position avancée de l'ennemi et neutralise une mitrailleuse.

OUVERTURE D'UNE BRECHE ET PROGRESSION SOUS LE FEU

Le groupe se heurte ensuite à un obstacle à base de mines, de pièges et de barbelés et réalise une brèche en mettant en oeuvre des moyens de fortune.

Pour retarder sa progression, l'ennemi a dégagé des champs de tir au moyen de lance-flammes. Les fantassins franchissent cette zone en effectuant plusieurs bonds et embarquent dans leurs véhicules.

COMBAT ANTICHAR

Ils doivent alors faire face à une contre-attaque ennemie de trois blindés, en tirant au canon, à la grenade antichar et à l'aide de missiles.



COMBAT DANS UNE LOCALITE

Continuant ensuite sa progression en direction d'une localité, le groupe reçoit l'ordre de neutraliser une mitrailleuse située dans une maison en ruine.

FRANCHISSEMENT D'UNE COUPURE ET TRAVERSEE D'UNE ZONE CONTAMINEE

La phase suivante consiste en un franchissement de coupure humide à l'aide de moyens de circonstance. A l'issue du franchissement, le groupe pénètre dans une zone contaminée. Les fantassins revêtent leurs équipements de protection et poursuivent leurs missions avant de procéder à une décontamination individuelle.

COMBAT ANTIAERIEN

Le groupe doit ensuite réagir à une attaque d'hélicoptères et les prendre à partie depuis les couverts voisins.

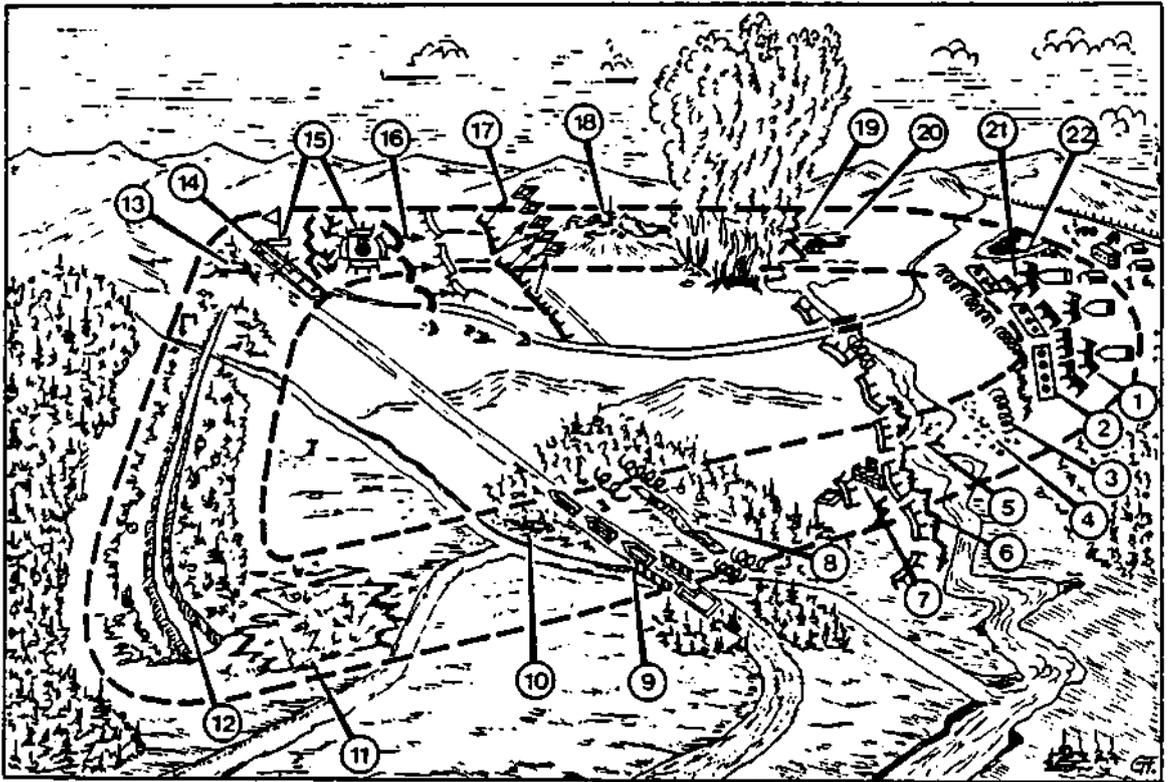
TIR

Le parcours s'achève par l'exécution d'un tir.

Les changements rapides de situation, les risques permanents auxquels doivent faire face les combattants, permettent de développer des qualités telles que l'initiative, l'audace et l'esprit de décision.

La pratique de ces parcours permet de renforcer la stabilité émotionnelle du soldat et d'accroître son aptitude à résister au danger.





- 1 - base de départ
- 2 - passage d'un champ de mines
- 3 - obstacle de fil de fer
- 4 - réseau bas
- 5 - franchissement d'une rivière
- 6 - obstacle de barbelés
- 7 - passage d'un mur - réduction d'une résistance isolée
- 8 - franchissement d'un fossé antichar
- 9 - destruction d'une colonne de véhicules
- 10 - obstacles divers
- 11 - franchissement d'un lac
- 12 - progression dans une zone marécageuse
- 13 - obstacles divers
- 14 - passage d'un champ de mines antipersonnels
- 15 - conquête d'un PC et découverte d'une mine nucléaire
- 16 - combat sous bois
- 17 - riposte à une contre attaque blindée
- 18 - prise d'une maison
- 19 - franchissement d'une rivière
- 20 - combat contre hélicoptères
- 21 - mise en défensive
- 22 - tir



NOMINATIONS ET RECOMPENSES

NOMINATIONS AVEC EFFET RETROACTIF AU 1er OCTOBRE 1986

- Au grade de Chef de Bataillon : Capitaine VAUCANSON
- Au grade de Capitaine : Lieutenant DANCER
Lieutenant DELOUME
Lieutenant MONTESINOS
Lieutenant ROUX
- Au grade d'Adjudant : S/C DUBOIS
S/C DUPHOT
- Au grade de Sergent-Chef : Sergent ADAM
Sergent AUDOUARD
Sergent CHARBONNIER
Sergent DUPONT
Sergent GONZALES
Sergent GRIFFON
Sergent RAVINET
Sergent ZUCCALI
- Au grade de Sergent : C/C ROI

DECORATIONS

- Ordre National du Mérite

Ont été nommés au grade de Chevalier : C/B THIERREE
Lieutenant FAVRE-MONNET

- Médaille des Services Militaires Volontaires

Médaille d'Argent : C/B BOUTEILLE
Cne CHARMET

Médaille de Bronze : Cne CATIL
